

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n°: 019-2024</p> <p>Du : 19 juin 2024</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 11 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 14 juin 2024</p>
--	--

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjointes au Maire,
Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Morgane Auger, Sophie Papon Conseillères Municipales,
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers Municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNE POUVOIR :

ETAIT ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2122-22,

Vu, la délibération N°030-2014 du Conseil Municipal en date du dix avril 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire des pouvoirs prévus et énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal :

002-2024 du 19 avril 2024 Convention financière F032 Etude d'aménagement hydro-écologique et paysager d'un fond de vallée à Béthemont-la-Forêt

Il a été décidé de signer une convention relative à la réalisation d'une étude pour valoriser la vallée du ruisseau du Lavoir avec le PNR Oise Pays de France. Cette étude sera réalisée par le SIARE pour la partie hydro-écologique dans le cadre de sa compétence GEMAPI et par le PNR Oise Pays de France pour la partie étude paysagère. L'étude paysagère comportera un diagnostic paysager et l'élaboration du programme paysager.

Le PNR Oise Pays de France prendra à sa charge 80% du coût TTC de l'étude paysagère, le solde sera à la charge de la commune.

Le montant de l'opération est estimé à 15 720.00€ TTC.

003-2024 du 03 mai 2024 Contrat de maîtrise d'œuvre pour le passage en Led de lanterne

Il a été décidé, de signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec la société CECOS pour le passage en Led des lanternes sur les rues de Montubois, de la Forge, de la Croix-Frileuse de la Pierre aux Loups, Chemin des Clos et ruelle du Pressoir, pour un montant de 3 000.00 € H.T

004-2024 du 13 juin 2024 Convention relative à la mise à disposition d'agents du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour une mission d'accompagnement liée au règlement général pour la protection des données

Il a été décidé de signer une convention avec le CIG de la Grande Couronne afin d'accompagner notre commune dans la mise en place du RGPD, cette convention est signée pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juin 2024.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend acte, des décisions de gestion courante qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 19 juin 2024

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt * 95840 *

